



## COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 20 mars 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

**Secrétaire de séance :** LE MOIGNE Nolwenn

### 2026-038 - CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "PÔLE SANTÉ"

**Rapporteur :** GABARD Bruno

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts ;

VU la délibération n°2025/081 en date du 11 décembre 2025 actant le lancement du projet de pôle santé ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 qui stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations ;

Ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 dénommé budget annexe « Pôle santé » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir en dépenses et en recettes.

Il est précisé au Conseil municipal que ce budget sera assujéti à la T.V.A.

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDENT de créer un budget annexe dénommé budget annexe « Pôle santé » sur les parcelles cadastrées n°AB174 et n°AB175, dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du projet dont les parcelles sont destinées à la vente ;
- PRECISENT que ce budget sera voté par chapitre ;
- PRENNENT acte de l'assujettissement à la TVA de cette opération et invitent Madame le Maire à procéder aux formalités d'inscription auprès du service des impôts ;
- DECIDENT d'approuver le budget primitif suivant pour l'année 2026 :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section fonctionnement</b>	170 231,00 €	170 231,00 €
<b>Section investissement</b>	170 230,00 €	170 230,00 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,  
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,  
Nolwenn LE MOIGNE, 2ème adjointe au Maire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nolwenn Le Moigne.